



Communiqué de presse Union Départementale CGT 44

Depuis le début du mouvement de contestation contre la loi Travail, les manifestations nantaises sont le théâtre de débordements dont les pouvoirs publics, certains élus et des organes de presse se font très largement écho : les casseurs sont montrés du doigt ; ce serait « des jeunes des cités qui n'ont rien à perdre et qui veulent exister et se montrer ».

La CGT tient à témoigner de sa propre vision du déroulement des manifestations :

- On y voit des jeunes et moins jeunes manifester pacifiquement ; ils peuvent également, par précaution, s'équiper de sérum physiologique, foulards, cela n'en fait pas des casseurs pour autant. Le 31 mars, 30 000 manifestants, combien de casseurs ?
- On y voit des forces de police ultra présentes, très près du cortège (depuis le tout début du conflit, avant toute casse); l'hélicoptère bruyamment stationné juste à la verticale en amont des rendez-vous et pendant des heures.
- Enfin on voit des forces de l'ordre qui « choisissent » d'intervenir au moyens de lacrymogènes, grenades de désencerclement, flashball, canon à eau... au milieu des familles et des poussettes alors que la manifestation est calme et pacifique (samedi 9, jeudi 14 avril)

Au fil des manifestations, nous recueillons des **témoignages toujours plus nombreux** de manifestants de tous horizons qui se **questionnent sur les stratégies mises en place par les forces de l'ordre :**

- repousser les manifestants vers le centre-ville où sont concentrés les commerces.
- provoquer la panique (mouvements de foules, personnes renversées).
- charger l'ensemble des manifestants avec des moyens disproportionnés.

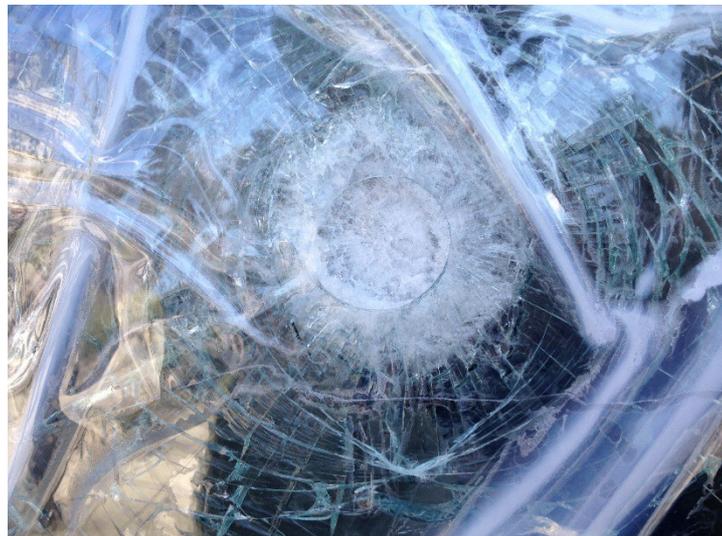
-tirer à l'aveugle sur du mobilier urbain, des vitrines de commerce, des manifestants pacifiques (blessures à par flasball, matraquage qui fait l'objet d'une enquête de l'IGS : ecchymoses, sutures, traumatisme...).

-s'opposer à l'enregistrement de leur image (destruction des téléphones, menaces à l'encontre des auteurs d'enregistrement).

Le sensationnel guide les lignes éditoriales. Les images de chaos inondent les journaux ; nous assistons désabusés à cette dérive médiatique : **Quel écho, quel relais donné au fond du dossier (contenu de la loi, enjeu social et sociétal, propositions alternatives) ?**

Cela occulte des réalités. Comment ne pas voir que certains agents de la BAC se déguisent en manifestants cagoulés et lancent des projectiles pour l'émulation du groupe d'énervés ? Comment attribuer l'ensemble de la casse aux jeunes énervés alors que les tirs des forces de l'ordre ont « descendu » de nombreuses aubettes du Commerce ?

Comment ne pas s'étonner de la forme nettement circulaire des impacts de tirs qui ont dégradé la maison des syndicats le 31 mars ? Nous appelons donc à témoins pour vérifier qui sont les auteurs de ces actes de vandalisme et nous ôter de l'idée d'une machination qui viserait à diviser les acteurs de la mobilisation.



Nous refusons l'antagonisme : jeunes irresponsables contre syndicats dépassés. Nous sommes unis dans un objectif politique et syndical commun : le retrait de la loi Travail.

L'ordre républicain systématiquement invoqué ne peut se concevoir avec des forces de l'ordre dirigés vers plus de casse, plus de chaos, plus de répression, plus de dangers pour les manifestants et les passants nantais.

Les forces de l'ordre ont un devoir de protection, de « gardiens de la paix » et non d'être le bras armé particulier d'un pouvoir aux abois. C'est le sens de l'affiche élaborée par la CGT qui fait polémique alors que les violences policières sont avérées.



Nous continuerons à témoigner des dérives de violence qui s'exercent et qui pourront aboutir à des plaintes devant les tribunaux. On ne bâillonne pas la CGT.

Nous appelons les manifestants à filmer les agissements des forces de l'ordre : « Cf. Circulaire n°2008-8433-0 du 23 décembre 2008

Les policiers ne bénéficient pas de protection particulière en matière de droit à l'image, hormis lorsqu'ils sont affectés dans les services d'intervention, de lutte anti-terroriste et de contre-espionnage spécifiquement énumérés dans un arrêté ministériel et hormis les cas de publications d'une diffamation ou d'une injure à raison de leurs fonctions ou de leur qualité.

La liberté de l'information, qu'elle soit le fait de la presse ou d'un simple particulier, prime le droit au respect de l'image ou de la vie privée dès lors que cette liberté n'est pas dévoyée par une atteinte à la dignité de la personne ou au secret de l'enquête ou de l'instruction.

Les policiers ne peuvent donc s'opposer à l'enregistrement de leur image lorsqu'ils effectuent une mission. Il est exclu d'interpeller pour cette raison la personne effectuant l'enregistrement, de lui retirer son matériel ou de détruire l'enregistrement ou son support.

Ils ne peuvent par ailleurs s'opposer à l'éventuelle diffusion de cet enregistrement que dans certaines circonstances particulières.

La CGT ne dément pas la présence de groupes militants (ou non) qui s'attèlent à dégrader du mobilier urbain (principalement des symboles comme les vitrines des banques -l'affaire Panama Papers est passée par là- ou des représentations du pouvoir en place -local du PS, mairie de Nantes, Préfecture.

Mais nous sommes lucides sur les enjeux de la popularité du mouvement : La CGT appelle à se mobiliser massivement et pacifiquement

La CGT continuera d'appeler à des manifestations qui ont pour unique but d'aboutir au retrait de la loi Travail. Pour la CGT ces manifestations sont le rassemblement des salariés, jeunes retraités, privés d'emploi qui s'unissent contre la régression sociale et pour une autre société de partage des richesses et de progrès social.

Prochains rendez-vous :

- Mercredi 20 avril 14h en soutien à l'appel national de la coordination étudiante
- Jeudi 21 avril à l'appel des organisations de jeunes à 17h30 pour permettre aux salariés de se mobiliser après le travail
- Vendredi 22 avril 18h amphi Kerneis, débat public sur la loi du travail en présence de Gérard Filoche.
- Jeudi 28 avril à 10H30, esplanade des machines pour la journée nationale de grève
- Dimanche 1 er mai 10h30 même lieu pour la journée mondiale de luttes et des droits de Travailleurs.